

**Procès-verbaux du conseil municipal de la
Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval**

Procès-verbal

Séance extraordinaire du conseil municipal

**Mercredi 20 décembre 2017, à 19 h, 175, rue Kildare
(Parc des Saphirs)**

N° de résolution ou annotations

Considérant que le conseil municipal est élu et siège selon les règles de droit en vigueur au Québec.

En présence de M. Jean Giroux (district 1), Mme Laurie Thibeault-Julien (district 2), M. Jimmy Laprise (district 3), M. Francis Côté (district 4), M. Louis-Georges Thomassin (district 5) et Mme Édith Couturier (district 6).

Formant quorum sous la présidence du maire, M. Carl Thomassin.

En présence de la greffière, Mme Maude Simard, avocate, et du directeur général, M. Marc Proulx.

DISPOSITIONS PRÉLIMINAIRES

1. 464-12-17

Avis de convocation

Considérant les articles 323 et 338 de la *Loi sur les cités et villes*, L.R.Q, c. C-19 (nommée ci-après « LCV ») stipulant que les membres du conseil doivent être convoqués au plus tard 24 heures avant l'heure prévue pour le début de la séance;

Considérant que la greffière, Mme Maude Simard, déclare qu'un avis de convocation pour la présente séance extraordinaire a été signifié à chaque membre du conseil municipal le lundi 18 décembre 2017, conformément à l'article 338 LCV;

Il est ainsi déclaré que la séance extraordinaire sera régulièrement tenue selon l'ordre du jour.

2. 465-12-17

Ouverture de la séance

À 19 h, M. le maire souhaite la bienvenue et déclare l'ouverture de la séance extraordinaire.

3. 466-12-17

Adoption de l'ordre du jour

Sur la proposition de M. le maire, Carl Thomassin.

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que rédigé ci-dessous :

Dispositions préliminaires

1. Avis de convocation
2. Ouverture de la séance
3. Adoption de l'ordre du jour

Discours sur le budget

4. Lecture et dépôt du discours sur le budget et présentation des prévisions budgétaires 2018 et du programme triennal d'immobilisations (PTI) 2018, 2019 et 2020
5. Adoption des prévisions budgétaires 2018 et du programme triennal d'immobilisations (PTI) 2018, 2019 et 2020

Période de questions

6. Période de questions

Dispositions finales

7. Levée de la séance

Vote pour : M. le conseiller Jean Giroux, Mme la conseillère Laurie Thibeault-Julien, M. le conseiller Jimmy Laprise, M. le conseiller Francis Côté, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, Mme la conseillère Édith Couturier.

**M. le maire s'est abstenu de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

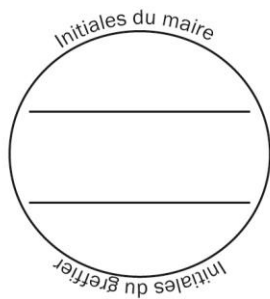
4. 467-12-17

DISCOURS SUR LE BUDGET

Lecture et dépôt du discours sur le budget et présentation des prévisions budgétaires 2018 et du programme triennal d'immobilisations (PTI) 2018, 2019 et 2020

M. le maire fait la lecture du discours sur le budget et présente, en collaboration avec Mme Ariane Tremblay, directrice du Service des finances et trésorière, les prévisions budgétaires de l'exercice 2018 ainsi que le programme triennal d'immobilisations (PTI) pour les années 2018, 2019 et 2020, à l'aide d'une présentation visuelle.

La présentation se termine à 19h43.



**Procès-verbaux du conseil municipal de la
Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval**

5. 468-12-17

N° de résolution ou annotations

Adoption des prévisions budgétaires 2018 et du programme triennal d'immobilisations (PTI) 2018, 2019 et 2020

Considérant les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2018 et le programme triennal d'immobilisations (PTI) 2018, 2019 et 2020 présentés précédemment et illustrés ci-dessous :

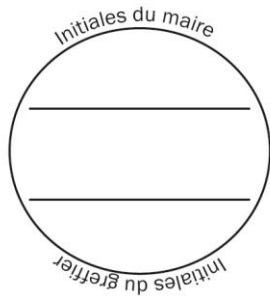
Prévisions budgétaires 2018	
Revenus	
Taxes sur la valeur foncière	6 288 370 \$
Taxes sur une autre base	3 909 615 \$
Compensation tenant lieu de taxes	93 210 \$
Autres services rendus	284 975 \$
Imposition de droits	537 475 \$
Amendes et pénalités	57 300 \$
Autres revenus d'intérêts	118 000 \$
Autres revenus	102 500 \$
Transferts	271 185 \$
Total	11 662 630 \$
Dépenses	
Administration générale	1 786 944 \$
Sécurité publique	1 451 498 \$
Travaux publics	2 493 971 \$
Hygiène du milieu	1 087 492 \$
Santé et bien-être	10 924 \$
Aménagement, urbanisme et développement	611 479 \$
Loisirs et culture	1 476 082 \$
Frais de financement	580 702 \$
Remboursement de la dette à long terme (capital)	1 735 500 \$
Affectations	428 038 \$
Total	11 662 630 \$

Présentation du programme triennal d'immobilisations (PTI 2018, 2019 et 2020)			
Type d'immobilisations	2018	2019	2020
Réseau routier	350 000 \$	7 581 025 \$	250 000 \$
Infrastructures (aqueduc, égout et ponts)	2 154 360 \$	1 227 600 \$	794 000 \$
Bâtiments	33 560 \$	223 300 \$	90 000 \$
Parcs	69 700 \$	1 275 000 \$	100 000 \$
Aménagement du territoire	120 500 \$	87 850 \$	33 000 \$
Véhicules	73 250 \$	441 000 \$	40 000 \$
Équipements	311 510 \$	160 500 \$	34 000 \$
Acquisition de terrains	150 000 \$	-\$	-\$
Stationnements et autres aménagement	12 500 \$	35 000 \$	-\$
Total	3 275 380 \$	11 031 275 \$	1 341 000 \$
Type de financement			
Fonds de roulement	224 185 \$	105 500 \$	8 000 \$
Subventions diverses	225 000 \$	7 150 000 \$	50 000 \$
Activités de fonctionnement	17 850 \$	16 850 \$	-\$
Fonds de parcs et terrains de jeux	16 000 \$	75 000 \$	-\$
Règlements d'emprunt	1 116 985 \$	1 793 925 \$	1 283 000 \$
Taxe sur l'essence contribution Québec (TECQ)	1 675 360 \$	1 890 000 \$	-\$
Total	3 275 380 \$	11 031 275 \$	1 341 000 \$

Sur la proposition de M. le maire, Carl Thomassin.

Il est résolu :

- D'adopter les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2018 et le programme triennal d'immobilisations (PTI) 2018, 2019 et 2020, conformément à la LCV.



Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

- D'autoriser le maire, la directrice du Service des finances et trésorière, le directeur général ou la greffière à signer tous les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Jean Giroux, Mme la conseillère Laurie Thibeault-Julien, M. le conseiller Jimmy Laprise, M. le conseiller Francis Côté, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, Mme la conseillère Édith Couturier.

M. le maire s'est abstenu de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers

N^o de résolution ou annotations

PÉRIODE DE QUESTIONS

6. 469-12-17

Période de questions

À 19 h 44, le maire, M. Carl Thomassin, invite les citoyens à poser leurs questions, conformément à l'article 322 LCV et au Règlement 807-17 - *Règlement décrétant la tenue et le déroulement des séances du conseil municipal, abrogeant et remplaçant le Règlement 742-14.*

La période de questions s'est terminée à 19 h 58.

Les questions posées ne sont pas consignées au procès-verbal.

DISPOSITIONS FINALES

7. 470-12-17

Levée de la séance

Sur la proposition de M. le maire, Carl Thomassin.

Il est résolu de lever la séance à 19 h 58.

Vote pour : M. le conseiller Jean Giroux, Mme la conseillère Laurie Thibeault-Julien, M. le conseiller Jimmy Laprise, M. le conseiller Francis Côté, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, Mme la conseillère Édith Couturier.

M. le maire s'est abstenu de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers

En signant le présent procès-verbal, Monsieur le maire est réputé signer toutes les résolutions du présent procès-verbal¹.

M. Carl Thomassin
Maire

Mme Maude Simard, avocate
Greffière

¹ [Note au lecteur]

Le maire, ou toute personne présidant une séance du conseil, a droit de voter, mais n'est pas tenu de le faire; tout autre membre du conseil est tenu de voter, à moins qu'il n'en soit empêché en raison de son intérêt dans la question concernée, conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (L.R.Q., c. E-2.2). Le résultat du vote exprimé au bas de chaque texte de résolution tient compte de ces paramètres. Une mention spéciale sera donc ajoutée pour signaler l'expression du vote du maire ou du président de la séance, le cas échéant. La greffière ne fait que constater les actes du conseil municipal. Il ne s'agit pas d'une opinion juridique.